

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin



Flash-CSEC 17 06 2020

Information en vue d'une consultation sur l'évolution du dispositif national de reprise d'activité post-confinement ; accueil en flux et collectif.

Concernant la réouverture de toutes les agences au flux au 29 juin, la DG nous a présenté un plan générique dépourvu d'aspects RH quand bien même se pose toujours la question des gardes d'enfants scolarisés qui ne seraient pas accueillis dans certaines écoles et cet été dans certaines garderies. Aucun aménagement de prévu non plus pour ce qui relève de la gestion de la liste, alors que la période nécessite à notre sens de la souplesse et du bon sens plutôt qu'une application stricte de certaines règles face à des populations en possible état de désarroi social. La question des effectifs reste elle aussi en suspens, de même que celle de la distance barrière entre les personnes au sein des sites (4m2 à Pôle emploi contre 1m2 dans les écoles). Outre les situations spécifiques de Mayotte et de la Guyane (établissements pour lesquels nous avons obtenu au nom de la CGT-FO la convocation en urgence d'un CSE extraordinaire à la date du 18 juin pour débattre de la fermeture des sites face à une recrudescence aiguë de la pandémie), nous avons souligné l'absence de mention de seuils de réception des DE en laissant la responsabilité de la question au référent sanitaire local et déploré que ne soit pas précisé le rôle des collègues dans la prise éventuelle de décision d'un No Go en cas de non-respect des consignes sanitaires par un prestataire ou un partenaire recevant des DE en collectif. A noter que la DG va nous consulter d'abord ce mois-ci sur la réouverture en flux dans les sites puis le 20 juillet sur la reprise en physique des activités collectives de recrutements menées par les équipes MRS, auxquelles elle lie dans la consultation la reprise du pilote du « pack de démarrage ». Ce qui nous pose un vrai problème puisque si l'activité MRS est pérenne, le « pack de démarrage » est une modalité propre à la mise en place de la nouvelle convention tripartite, qui n'a fait l'objet d'aucune consultation en CCE ou en CSEC, le pilote ayant été présenté pour info en CCE en juillet 2019 en vue d'une généralisation ouverte à consultation à une date indéterminée à ce jour. Si on comprend bien qu'il ne s'agit que d'une reprise du pilote, voter le 20 juillet pour la reprise d'un pilote sur lequel nous n'avons pas émis d'avis à la base reviendrait à cautionner implicitement un dispositif contestable, en assimilant sa reprise à celle de la MRS. Pour ce qui est de celle-ci, le choix des métiers pouvant faire de nouveau l'objet de tests de recrutement a été fait suite à des remontées des DR, en fonction des recrutements en attente ou des demandes particulières d'entreprises. Nous déplorons le fait que les équipes MRS aient été apparemment tenues à l'écart de ces discussions. On peut ainsi s'étonner du choix de certains métiers ouverts aux tests compte tenu des manipulations d'objets qu'ils induisent dans le contexte sanitaire actuel. Au sujet du nombre de DE « convocables » sur des sessions, la DG indique que ce sera fonction volume de la salle que ce soit chez PE, les prestataires ou en entreprise. Nous avons quelques doutes sur cette approche qui pourrait ne pas apporter toutes les garanties voulues sur le plan sanitaire tant pour nos collègues que pour les DE.

Information en vue d'une consultation sur les prestations externes concernant les demandeurs d'emploi alternant emploi et chômage et les demandeurs d'emploi autonomes : « Toutes les clés pour mon emploi durable » et « Un emploi stable, c'est pour moi »

A la CGT-FO, nous n'avons jamais été partisans d'externaliser les prestations de Pôle emploi et de dilapider des centaines de millions d'euros au profit de prestataires privés. Fervents partisans de l'internalisation des services rendus aux demandeurs d'emploi et bien évidemment de l'embauche de renforts en CDI afin de pouvoir faire face à la vague de licenciements sans précédent qui s'annonce en lien (parfois opportun pour certains patrons voyous) avec l'épidémie de covid-19, nous revendiquons au plus tôt la CDisation de nos collègues précaires et des renforts massifs à Pôle emploi. Sans oublier la reconnaissance des efforts fournis par tous, notamment depuis mars, sous la forme de véritables revalorisations salariales.

